

LE 3 MAI 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue par vidéoconférence en ce troisième jour de mai l'an deux mil vingt-et-un à huis clos à vingt heures dix-sept, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : M. Denis Gamache Mme Brigitte Brochu
M. Robert Normand M. Nicolas Lacasse
Mme Manon Deslauriers M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.

Mme Jessica Fournier, secrétaire-trésorière

122-05-2021

OUVERTURE DE LA SESSION

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-29, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu à l'unanimité que la présente séance du conseil soit tenue par vidéoconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. Qu'une copie audio de la séance sera disponible sur notre site web.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité ; celui-ci a été mis sur le site web de la municipalité quelques jours avant la rencontre pour consultation par la population.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

CORRESPONDANCE

- ↳ Courriel d'un citoyen concernant l'annulation de l'octroi du contrat de la construction du bassin de rétention et du retour en appel d'offres;
- ↳ Courriel des administrateurs du Club la Fadoq;
- ↳ Courriel de résidents du rang Sainte-Anne;
- ↳ La municipalité a reçu une confirmation de la MRC de la Nouvelle-Beauce comme quoi la demande d'aide financière faite par le Comité de développement de Sainte-Marguerite Inc. concernant les travaux d'aménagement de la cuisine du restaurant municipal a été acceptée;
- ↳ Confirmation de l'acceptation de notre demande d'aide financière à Emploi Canada pour l'embauche d'un employé aux travaux de voirie durant la période estivale;
- ↳ Confirmation de M. Luc Provençal concernant la réception d'une aide financière de 14 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2021-2022;
- ↳ Confirmation de M. Luc Provençal concernant la réception d'une aide financière de 26 000\$ provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre;
- ↳ Réception de la quittance avec WSP concernant le projet P19-00012-IN-1968862. **La directrice générale et le maire sont autorisés à signer la quittance tel que stipulé à la résolution 92-04-2021;**
- ↳ Réception d'une lettre de l'employé # concernant la possibilité de se rendre disponible pour assurer certains suivis avec son remplaçant durant son absence. **La situation sera évaluée selon les besoins;**

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'avril.

CPTAQ : Aucun dossier

123-05-2021

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Robert Normand et résolu à l'unanimité des conseillers :
 -d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2021 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 64 456.35 \$.

-que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 26 402.60 \$ soit accepté.

ADMINISTRATION

124-05-2021

AVIS DE MOTION

Sur la proposition de Nicolas Lacasse, un avis de motion est donné, par la présente, que le conseil adoptera lors d'une séance subséquente, le règlement 480-2021 modifiant le règlement sur la qualité de vie numéro 441 et plus particulièrement le chapitre 3 concernant les animaux.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE NUMÉRO 441 ET PLUS PARTICULIÈREMENT LE CHAPITRE 3 CONCERNANT LES ANIMAUX

Monsieur le conseiller Nicolas Lacasse, présente le projet de règlement 480-2021 modifiant le règlement sur la qualité de vie numéro 441 et plus particulièrement le chapitre 3 concernant les animaux.

Ce projet de règlement a pour objet d'adopter un règlement modifiant certains articles du chapitre sur les chiens et de permettre la garde de poules et de lapins.

- 125-05-2021** **AVIS DE MOTION**
 Sur la proposition d'Émile Nadeau, un avis de motion est donné, par la présente, que le conseil adoptera lors d'une séance subséquente, le règlement 482-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.
- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 482-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**
- Monsieur le conseiller Émile Nadeau, présente le projet de règlement 482-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.
- Ce projet de règlement a pour objet d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle, qui favorisera les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec à compter du 25 juin 2021, et ce, jusqu'au 25 juin 2024.
- 126-05-2021** **SUBSTITUT DU MAIRE**
 Sur la proposition de Denis Gamache et résolu unanimement que le conseiller Robert Normand soit nommé comme substitut du maire de cette municipalité pour les six prochains mois.
- 127-05-2021** **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 82-03-2021**
 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite avait établi par la résolution 82-03-2021 son intention de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière d'aide à la voirie locale, volet accélération;
- CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC de Beauce Sartigan n'était pas en mesure de préparer les plans et devis dans les délais requis pour déposer la demande d'aide financière au 30 avril 2021;
- CONSIDÉRANT QU'UN second appel de projets sera ouvert à l'automne 2021;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement d'abroger la résolution 82-03-2021 et que la demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet accélération soit déposée lors du second appel de projets à l'automne 2021.
- 128-05-2021** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 481-2021**
 La période de réception des demandes de participation à un référendum s'est tenue du 14 au 21 avril 2021. Aucune signature n'a été enregistrée lors de la période de réception des demandes de participation à un référendum alors le règlement no 481-2021 est réputé approuvé. Le dossier sera acheminé à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour conformité.
- 129-05-2021** **ADOPTION DU PROJET DE LOTISSEMENT DU PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE**
 Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement d'adopter le projet de lotissement portant le numéro de dossier 60089 et dont le numéro de minute correspondant est le 7071.
- 130-05-2021** **MANDAT POUR CADASTRER ET PIQUETER LES TERRAINS DU PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE**
 Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement de mandater la firme Ecce Terra pour procéder au cadastrage et au piquetage des terrains du prolongement de la rue Industrielle.
- 131-05-2021** **ABAT-POUSSIÈRE RANG SAINTE-ANNE ET SAINT-ANTOINE**

CONSIDÉRANT QUE les carrières et sablières présentes dans certains rangs de gravier entraînent de nombreux désagréments en raison de la poussière omniprésente;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents du secteur ont émis des plaintes à répétition à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les exploitants de ces carrières et sablières paient des redevances à la municipalité de Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE les redevances reçues doivent être utilisées pour effectuer des travaux d'entretien sur les routes empruntées par les exploitants et les clients des carrières et sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'augmenter la quantité d'abat-poussière des rangs Sainte-Anne et Saint-Antoine en y faisant 1 passage à droite, 1 passage à gauche et au retour, un passage au centre.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

132-05-2021

RAPPORT DE GLOBAL CONCEPT CONCERNANT L'INSPECTION DE LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la caserne incendie a présenté des signes de mouvement structurel au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a demandé un rapport d'expertise concernant l'état de la structure de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE le rapport délivré conclut que la présence de matière organique en décomposition sous le bâtiment est à l'origine de la plupart des vices et déformations observés à la structure;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile d'évaluer à quelle vitesse le bâtiment va continuer de se détériorer;

CONSIDÉRANT QUE selon les conclusions du rapport, les observations et la nature du problème, à court terme, les déformations ne risquent pas de créer de perte subite de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance terrain effectuée est trop préliminaire pour statuer avec certitude sur la situation et permettre de chiffrer précisément les coûts liés aux options possibles;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est lié aux activités de sécurité civile et qu'il doit être opérationnel en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE des actions doivent être entreprises afin de freiner la détérioration du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de prendre une orientation quant à la voie à emprunter pour régler la situation sans avoir plus de données en main concernant les coûts des travaux à réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement d'accepter le rapport de la firme Global Concept concernant l'état de la caserne incendie et de faire des démarches pour établir le coût de faire pieuter le bâtiment.

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

133-05-2021

CONDUITES SUPPLÉMENTAIRES EN RECHERCHE D'EAU

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que les tuyaux en recherche d'eau devant être installés dans le prolongement de la rue Industrielle doivent être d'un diamètre de deux pouces.

LOISIRS ET CULTURE

134-05-2021 **AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE CONCERNANT LA LÉGISLATION DU CANNABIS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a reçu une aide financière de 1 904.23\$ de la MRC de La Nouvelle-Beauce concernant la législation du cannabis;

CONSIDÉRANT QUE les sommes reçues doivent être engagées avant le 30 juin 2021 sans quoi les sommes inutilisées devront être retournées au gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement de procéder à l'achat de pancartes au coût de 19.95 \$ plus taxes et que le solde des fonds disponibles soit utilisé pour acheter d'autre matériel visant la sensibilisation des effets secondaires du cannabis.

135-05-2021 **PRIX DU CAMP DE JOUR 2021**

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de recommander à la Commission des loisirs de Sainte-Marguerite d'uniformiser le tarif par enfant pour le camp de jour 2021 et ainsi abolir le rabais pour le deuxième et troisième enfant fréquentant le camp de jour.

136-05-2021 **ENTRETIEN DU TERRAIN DE SOCCER**

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement d'accepter la soumission de Groupe Ferti au coût de 647.02 \$ pour une première visite pour l'étendage d'un engrais enracinant sur une superficie de 70 000 pieds carrés.

137-05-2021 **ENTRETIEN DU TERRAIN DE BASEBALL**

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement d'accepter la soumission de Groupe Ferti au coût de 242.88 \$ par visite pour l'entretien du terrain de baseball et que deux visites soient prévues au cours de l'été. Le comité administrant les activités du baseball s'est engagé à défrayer la moitié du coût de cet entretien.

138-05-2021 **ADHÉSION AU SERVICE EMPLOYEUR D POUR LE CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement de recommander à la Commission des Loisirs de Sainte-Marguerite d'adhérer au service Employeur D de Desjardins pour l'exécution des paies des employés du camp de jour et pour l'émission des feuillets fiscaux en fin d'année.

139-05-2021 **AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LE PROJET 016598138**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a reçu une aide financière de 15 000\$ du programme Nouveaux Horizons pour la mise en place d'un « gazebo »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un « gazebo » du modèle Signature ayant une dimension de 12 pieds x 12 pieds au coût de 6 216\$ auprès du fournisseur GAZEBO PIC BOIS.

140-05-2021

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 68-03-2021

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte Kaïvo a confirmé à la municipalité de Sainte-Marguerite qu'il n'est pas requis d'avoir un plan signé et scellé d'un architecte concernant les travaux d'améliorations locatives apportées au restaurant du Village;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 68-03-2021 mentionnait que les travaux prévus devaient faire l'objet d'un plan signé scellé par un architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement d'accepter le plan dessiné par Josée Gravel.

DIVERS

RESPECT DES TERRAINS PRIVÉS

La municipalité tient à rappeler à chaque citoyen qu'il est important de respecter les terrains privés. Malgré le beau temps qui arrive, nous vous rappelons qu'il est interdit de marcher sur les terrains privés sans avoir eu le consentement du propriétaire au préalable.

Période de questions

Aucune question ne nous a été acheminée avant la séance.

Je soussignée **Jessica Fournier**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

141-05-2021

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h38.

Claude Perreault, maire

Jessica Fournier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, maire

LE 2 JUIN 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue par téléconférence ce deuxième jour du mois de juin deux mille vingt et un, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire:	M. Claude Perreault	
Les conseillers :	M. Denis Gamache	M. Nicolas Lacasse
	M. Robert Normand	Mme Manon Deslauriers
	Mme Brigitte Brochu	M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Jessica Fournier, directrice générale était présente.

Ordre du jour

- Autorisation de M. Claude Perreault à signer le protocole d'entente pour l'aide financière provenant du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau

Les conseillers et conseillères ont reçu l'invitation pour cette séance spéciale avec un délai de moins de 48 heures. Chacun des conseillers accepte le point à l'ordre du jour.

148-06-2021

OUVERTURE DE LA SESSION

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-29, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu à l'unanimité que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. Qu'une copie audio de la séance sera disponible sur notre site web.

149-06-2021

AUTORISATION DE M. CLAUDE PERREULT POUR SIGNER L'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DU SOUS-VOLET 1.1 DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU POUR LE DOSSIER 2027087

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement d'autoriser Claude Perreault à signer le protocole d'entente concernant l'aide financière octroyée dans le cadre du sous-volet 1.1 du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau. Le numéro de dossier est le 2027087.

150-06-2021

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Denis Gamache, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h36 .

Claude Perreault, maire

Jessica Fournier, directrice générale

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, maire